

MÄERTERT-WAASSERBÉLLEG



Commune
de MERTERT

Loi du 19 décembre 2008
Protection et Gestion des Eaux

AVIS de publication

Demande en Autorisation

En exécution des dispositions de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été adressée à l'Administration de la gestion de l'eau.
EAU/AUT/23/0142.

Objet de la demande :	Exploitation du réservoir d'eau potable « Wangertsbiërg »
Lieu de l'exploitation :	Mertert
Demandeur :	Administration communale de Mertert
Date de la demande :	21.02.2023

Le présent avis est affiché du 01 mars 2023 au 16 mars 2023 inclus de manière usuelle à la maison communale.

Wasserbillig, le 1 mars 2023

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,